

1. DEMANDES DE CNI-PASSEPORT : LES VALLEES DE LA VANNE, 18ème COMMUNE POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE TITRES D'IDENTITÉ DANS L'YONNE

Afin d'élargir l'offre de rendez-vous aux usagers pour la délivrance des CNI-PASSEPORT, les communes de PARON et LES VALLÉES DE LA VANNE viennent renforcer le réseau des 16 communes déjà équipées pour l'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage, réparties sur le territoire du département de l'Yonne .

Depuis 27 mars 2023, les usagers peuvent prendre rendez-vous exclusivement en ligne sur le site de la mairie de Paron : <https://www.paron.fr/>

Depuis le 11 avril 2023, les usagers pourront prendre rendez-vous par téléphone au 03.73.74.95.83 et trouver des renseignements sur le site de la mairie des Vallées de la Vanne : <https://les-vallées-de-la-vanne.fr/cni.php>

LES VALLÉES DE LA VANNE

RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITÉ : RAPPEL DES BONNES PRATIQUES POUR GAGNER DU TEMPS

Pour renouveler son passeport et/ou sa carte nationale d'identité (CNI), voici un rappel des bonnes pratiques afin de faciliter vos démarches pour renouveler votre titre.

Conseil n°1 - L'ANTICIPATION !

Pour préparer sereinement les vacances d'hiver, les voyages scolaires, les examens des enseignements scolaire, supérieur, professionnel, c'est le moment d'anticiper sa demande de titre d'identité et de voyage !

Conseil n°2 - LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE !

Remplir une pré-demande de passeport ou de carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Conseil n°3 – LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DANS LA MAIRIE DE SON CHOIX !

Le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de l'une des 18 communes pourvues d'un dispositif pour le recueil des demandes (celle de votre lieu de résidence, travail...).

Conseil n°4 - LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR ! Peu de documents seront demandés pour renouveler un titre mais de nombreuses procédures sont ralenties à cause d'une erreur ou d'un oubli de pièces du dossier de demande.

<https://www.yonne.gouv.fr/Actualites/RENOUVELLEMENT-DES-TITRES-D-IDENTITE-LES-BONNES-PRATIQUES-POUR-GAGNER-DU-TEMPS>

